



Divrce, non paiement soulte

Par **waram86**, le **06/01/2010** à **11:33**

Bonjour, rnrnSuite a un jugement de divorce "amiable" en mai 2004, mon ex devait me verser une soulte de 115000 euros en compensation du partage des biens.rnrnJugement donc ; exécutoire.rnrnMon ex s'y est toujours refusé et les différentes actions n'ont rien données, domicile mélangé avec le cabinet professionnel, Biens immobiliers sous couvert de S.C.I., voiture en location, a changé trois fois de région, etc.rnrnJe viens de la retrouver dans une autre région (04).rnrnAprès un nouveau commandement, elle refuse toujours de payer.rnrnUne demande d'info auprès du FICOBA a été faite, mais le compte était vide, de plus elle utilise différents patronymes, le mien, le sien, ou les deux composés.rnrnQue faire devant son refus, il y a t'il prescription un jour de cette dette et des intérêts.rnrnMerci pour votre aidernrnPhilrnrnJe précise que cette soulte devait être payée a la suite de la vente de la maison familiale qui lui avait été attribuée avec d'autres biens immobilier.rnrnLa vente a eu lieu en mai 2006 et malgré une saisie attribution auprès du notaire qui avait rédigé le sous seing, elle a changé de notaire et filé avec le produit de la vente. rnrnDepuis plus de nouvelles.

Par **waram86**, le **15/01/2010** à **16:16**

Post vu 27 fois et pas un commentaire !!!rnrnSolidarité entre confrères ?[fluo][fluo]